



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Dossier à retourner à :

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau des Elections et de la Réglementation
1 rue de la préfecture - BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 44 18 27 ou 18 22 ou 18 21
Mail : patricia.lachaise@haute-vienne.gouv.fr

et copies à :

marie-jeanne.chamolaud@haute-vienne.gouv.fr
nathalie.mauferon@haute-vienne.gouv.fr

**Demande de report du délai
légal d'inhumation ou de crémation
(R. 2213-33 et R. 2213-35)**

Sauf mention contraire, les articles cités sont ceux du
code général des collectivités territoriales

Adresser au préfet du lieu d'inhumation ou, pour une crémation, au préfet du lieu du décès ou du lieu de crémation, une demande formulée par la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou par l'opérateur funéraire mentionnant :

- l'état civil du défunt
- la date et le lieu du décès
- le motif du report (parent à l'étranger, autopsie...)
- la commune de destination du corps
- la date et l'heure de l'inhumation ou de la crémation

◆ **Certificat de décès** (délivré par le médecin)

◆ **Acte de décès ou acte d'enfant sans vie** (délivré par la mairie Art. 78 du code civil)

◆ **Autorisation de fermeture de cercueil** (R. 2213-17) délivrée par :

- le maire de la commune de décès
- Ou
- le maire de la commune du lieu de dépôt du corps si transport avant mise en bière vers le domicile, la résidence d'un membre de la famille ou une chambre funéraire

◆ **Autorisation d'inhumation délivrée par :**

- la mairie du lieu d'inhumation (R. 2213-31)
- le parquet (si obstacle médico-légal) (R. 2213-33)

◆ **Autorisation de crémation** (R. 2213-34) délivrée par :

- la mairie de la commune de décès
- la mairie du lieu de mise en bière s'il y a eu transport de corps
- le parquet (si obstacle médico-légal)
- lorsque le décès a eu lieu à l'étranger, la crémation est autorisée par le maire de la commune où elle est pratiquée. L'autorisation de transport de corps prévue par un arrangement international tient lieu, dans ce cas, de certificat du médecin.

◆ **L'autorisation d'inhumation dans une propriété particulière** (R. 2213-32) est délivrée par le préfet du département où est située cette propriété, sur attestation que les formalités prescrites par l'article R. 2213-17 (délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil) et par les articles R 78 et suivants du code civil (acte de décès) ont été accomplies et après avis d'un hydrogéologue agréé.
Cet avis n'est pas requis pour l'inhumation d'une urne cinéraire (art. R. 2213-32).

CALCUL du délai d'inhumation ou de crémation

- Lorsque le décès s'est produit en **France** : **24 H au moins et six jours au plus après le décès**
- Lorsque le décès s'est produit à **l'étranger (ou dans une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle Calédonie)** : **six jours au plus après l'entrée du corps en France**

Délai initial de 24 H se calcule en heures

Calcul du délai de six jours :

Le délai commence à partir de 0 H 00 le **lendemain du jour du décès**

Les dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans le calcul de ces délais. Le délai expire le sixième jour à 24 H 00.

En cas d'obstacle médico-légal, le délai court à partir de la date de délivrance, par le procureur de la République, de l'autorisation d'inhumation ou de crémation.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Formulaires et pièces à retourner à :

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau des Elections et de la Réglementation
1 rue de la préfecture - BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX

Tél. : 05 55 44 18 27 ou 18 22 ou 18 21

Mail : patricia.lachaise@haute-vienne.gouv.fr

et copies à :

marie-jeanne.chamoulaud@haute-vienne.gouv.fr

nathalie.mauferon@haute-vienne.gouv.fr

**DEMANDE DE REPORT
DU DELAI LEGAL
D'INHUMATION OU DE CREMATION**

Je soussigné(e),

NOM et prénom du demandeur _____

demeurant _____

dûment mandaté par la famille du défunt, en qualité de (lien de parenté) _____
ou de représentant légal de l'entreprise ou de la régie funéraire

Cachet de l'entreprise ou de la régie :

Habilitéée sous le numéro: _____

sollicite une dérogation au délai légal pour :

L'inhumation

La crémation

du corps de :

NOM et prénom du défunt _____

décédé(e) le _____

à

prévue dans la commune de _____ le (date) _____ à (heure) _____

Fait à _____ Le _____

Signature :

L'urne contenant les cendres devra être protégée par une enveloppe rigide suffisamment résistante.